

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Juin 2015

1. Contexte global

Une vision globale de la compétitivité d'une économie s'apprécie par plusieurs approches, souvent complémentaires, intégrant aussi bien des indicateurs quantifiables satisfaisant à la comparabilité que des facteurs qualitatifs difficilement mesurables.

Face aux nombreux défis à relever (mondialisation, vieillissement...), le diagnostic de la compétitivité s'effectuera en cohérence avec les indicateurs de la stratégie Europe 2020 et de la gouvernance économique européenne. Pour ce faire, un bilan global des performances de notre économie est établi sur la base d'indicateurs macro-économiques.

Les premiers indicateurs analysés concernent la position extérieure de notre économie et nos parts de marché à l'exportation. Ces indicateurs sont épinglés par les autorités européennes dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Ce diagnostic de nos performances extérieures est ensuite étendu au profil d'évolution du produit intérieur brut et des finances publiques.

1.1. Balance des opérations courantes

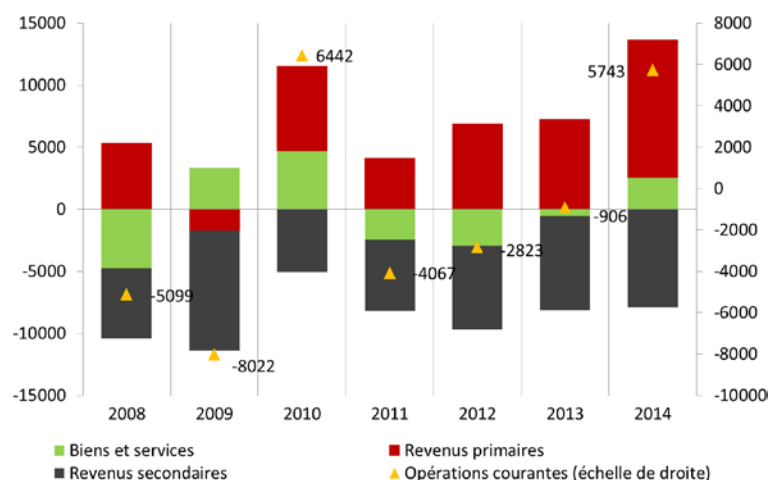
Dans l'analyse économique, la balance des opérations courantes joue un rôle fondamental. En cas de déficit de la balance des opérations courantes, le pays devra recourir à l'épargne étrangère pour financer les investissements générateurs de la croissance économique grâce à laquelle il pourra payer les revenus à l'étranger et, si nécessaire, rembourser les fonds empruntés⁴.

En 2014, le solde de la balance des opérations courantes est redevenu excédentaire (+ 5,7 milliards d'euros) après avoir enregistré en 2013 et 2012 un solde déficitaire de respectivement 0,9 milliard d'euros et 2,8 milliards d'euros. Ce résultat positif de la balance des opérations courantes est dû à l'augmentation du solde de la balance des revenus primaires (+ 3,8 milliards d'euros par rapport à 2013) et à l'amélioration du solde de la balance commerciale des biens et services (+3,1 milliards d'euros par rapport à 2013). La situation plus favorable des exportations nettes résulte du déficit moins prononcé du solde de la balance des marchandises (+64 %) et du maintien des échanges de services.

⁴ OCDE (2004), Les enjeux de la réduction du déficit de la balance courante, p10.

Graphique 1-1. Balance des opérations courantes, Belgique⁵

En millions d'euros.



Source : BNB.

1.2. Commerce extérieur : son orientation géographique et ses produits

-14-

Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Belgique a été le douzième pays exportateur de marchandises dans le monde en 2013, soit un gain d'une place sur un an (13^e place en 2012). Malgré la croissance des pays émergents en Asie et ailleurs dans le monde, il n'en demeure pas moins que la Belgique continue d'occuper une position importante dans le commerce mondial (468 milliards de dollars, soit 2,5 % des exportations mondiales). Selon l'OMC, les trois principaux exportateurs à travers le monde en 2013 ont été la Chine avec des exportations de marchandises d'une valeur de 2.209 milliards de dollars (soit une part de 11,7 % du total mondial), les Etats-Unis avec des exportations à hauteur de 1.580 milliards de dollars (part de 8,4 %) et l'Allemagne (1.453 milliards de dollars ou une part de 7,7 %).

Les données d'Eurostat montrent qu'en 2013, les parts de marché à l'exportation (rapportées au total mondial) de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et de la Belgique ont été de respectivement 7,34 %, 3,61 %, 3,06 % et 1,88 %. Ces parts ont connu une légère amélioration sur un an (l'Allemagne +0,17 point de pourcentage, la France +0,08 point de pourcentage et la Belgique et les Pays-Bas +0,07 point de pourcentage). Entre 2008 et 2012, ces mêmes pays avaient perdu des parts de manière continue (l'Allemagne -1,05 point de pourcentage, la France -0,62 point de pourcentage, les Pays-Bas -0,39 point de pourcentage et la Belgique -0,26 point de pourcentage).

⁵ Revenu primaire : sous le SEC95, le compte des revenus primaires représentait le « compte des revenus ». Selon le SEC2010, il englobe les flux de revenus primaires entre résidents et non-résidents, à savoir la rémunération pour la fourniture de travail, d'actifs financiers et pour la location de ressources naturelles. Revenu secondaire : la rubrique « transferts courants » dans le SEC95 est renommée « revenus secondaires » dans le BPM6 et comprend les transferts de revenus. Le contenu de la rubrique reste en grande partie identique, en dehors des impôts et des subventions sur les produits et la production. Ces derniers ne sont plus considérés comme un transfert courant, mais comme un revenu primaire.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

L'orientation géographique des exportations de biens de la Belgique est l'un des éléments explicatifs de l'évolution des parts de marché. Ainsi la Belgique continue d'exporter principalement vers les pays limitrophes ce qui pourrait indiquer que les exportateurs belges tirent trop peu profit de la croissance économique rapide des pays émergents. En Belgique, seulement 44 % (43 % en 2012 et 37 % en 2003) des exportations de biens ont eu pour destination les pays hors de la zone euro en 2013, contre 55 % (54 % en 2012 et 49 % en 2003) en moyenne pour ses principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas). En 2013, les dix principales destinations des exportations belges de biens ont été l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne dans la zone euro et, en dehors de la zone euro, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Inde, la Chine et la Russie. Si le classement de ces partenaires n'a pas varié au cours des dix dernières années, en revanche, la Belgique a gagné des parts sur les marchés hollandais, chinois, indien et russe et en a perdu dans les six autres pays. En 2003, comme en 2013, ces pays ont essentiellement importé de Belgique des combustibles minéraux, des produits chimiques et pharmaceutiques, des matières plastiques, de la fonte, du fer et de l'acier, ce qui a représenté 28 % du total de nos exportations en 2013.

Depuis 2009, les exportations extracommunautaires, qui représentaient 30,1 % des exportations totales en 2013, connaissent néanmoins une croissance plus rapide que les exportations intracommunautaires. En 2013, l'écart de croissance (par rapport à 2012) entre les exportations intracommunautaires et extracommunautaires a été légèrement à l'avantage des exportations extracommunautaires (+1,6 % en dehors de l'UE, contre +1,4 % à destination de l'UE). En 2012, les exportations intracommunautaires de la Belgique ont même légèrement baissé, tandis que les exportations extracommunautaires ont continué de croître. En 2013, les exportations belges de biens vers l'Allemagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis, à prix courants, ont toutefois diminué de respectivement 1,9 %, 0,4 % et 12,1 % par rapport à 2012. Par contre, notre pays a exporté davantage, à prix courants, vers la France et le Royaume-Uni (respectivement +2,1 et +8,4 %). Les exportations belges de marchandises ont, tout comme les flux commerciaux mondiaux, connu un ralentissement brutal en 2009 en raison de la crise économique et financière mondiale. Nos exportations se sont toutefois redressées en 2010 et en 2011, mais nos exportations vers l'Allemagne sont en revanche restées sous leur niveau de 2008.

Focus 1. Mesures commerciales à l'encontre de l'UE

Mesures auxquelles les exportateurs de l'UE sont exposés

Bien que le recours aux instruments de défense commerciale, c'est-à-dire l'antidumping (AD), l'antisubventions (AS) et les sauvegardes (SG)⁶, est en principe légitime, certains pays tiers ne se réfèrent pas toujours étroitement aux règles internationales (OMC) et ces instruments sont parfois utilisés de manière abusive à des fins protectionnistes. Par ailleurs, certaines lacunes sont souvent observées dans leur utilisation : recours excessif aux SG, manque de transparence et d'analyse, utilisation en réaction à des mesures prises par l'UE (rétorsion), etc.

La crise économique mondiale liée à la crise financière de 2007-2009 a poussé certains pays à recourir plus massivement à de tels instruments. Dès lors, le nombre de nouvelles procédures à l'encontre de l'UE a fortement augmenté à partir de 2008 pour atteindre un pic en 2009 (45). Bien qu'une diminution ait été enregistrée à partir de 2010, la tendance ne s'est toutefois pas inversée puisque le nombre de nouvelles procédures est passé de 97 (pour la période 2007-2009) à 110 (2010-2012), ce qui représente une augmentation de 13,4 %. En 2013, on retrouve un niveau proche de celui de 2009 (43).

En 2013, le pays le plus actif a été l'Inde (7), suivi par la Chine (4) et la Colombie (4). Entre 2011 et 2013, c'est encore l'Inde qui a été le plus actif (11), suivi par la Chine (10), l'Indonésie (9), le Brésil (7), la Turquie (7) et l'Ukraine (7).

L'examen des instruments spécifiques montre que les SG ont été le plus souvent utilisées au cours de la période 2007-2013 (138 sur un total de 250) avec un pic en 2009 (31). Le nombre de nouvelles procédures est passé de 57 (pour la période 2007-2009) à 63 (2010-2012), soit une progression de 10,5 %. Les SG constituent l'instrument le plus restrictif. Ce sont surtout l'Inde et la Chine qui ont le plus souvent recours à cet instrument. Les mesures AD se placent en seconde position (107 entre 2007 et 2013) avec des pics en 2010 (20) et 2013 (24) tandis que les mesures AS ont quant à elles été très peu utilisées durant la période 2007-2013 (5).

-16-

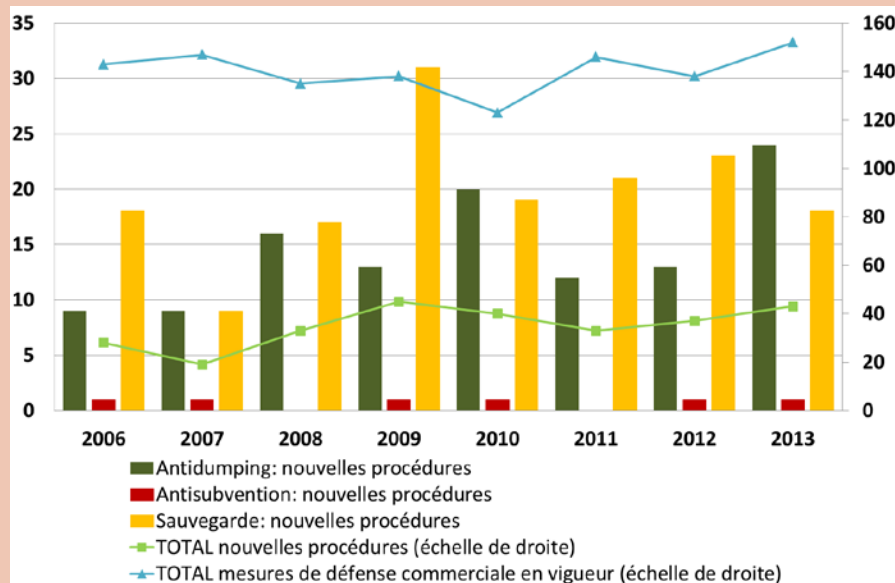
⁶ - Mesures antidumping : elles visent à protéger une branche de production nationale contre les importations d'un pays tiers faisant l'objet d'un dumping. Il y a dumping lorsqu'une entreprise exporte un produit à un prix inférieur à celui pratiqué sur son propre marché intérieur ou au coût de production du produit en question. L'antidumping est l'instrument de défense commerciale le plus utilisé.

- Mesures antisubventions (ou mesures compensatoires) : elles visent à protéger une branche de production nationale contre des importations à des prix artificiellement bas suite à des subventions publiques déloyales attribuées aux producteurs étrangers.

- Mesures de sauvegarde : elles diffèrent des mesures antidumping et antisubventions, car elles n'impliquent pas la constatation d'une pratique déloyale, mais une hausse soudaine, massive et imprévue des importations. Ces mesures sont, en principe, applicables "erga omnes", c'est à dire contre toutes les importations, quelle que soit leur pays origine.

Mesures potentiellement restrictives mises en place par les pays tiers

Graphique 1-2. Mesures de défense commerciale prises par des pays tiers à l'égard de l'UE*



* A l'encontre de l'UE dans son ensemble ou d'un ou plusieurs Etats membres.

Source : CE, Annual reports from the Commission to the European Parliament, Overview of Third Country Trade Defense Actions against the EU.

L'exercice de monitoring des nouvelles mesures (potentiellement) protectionnistes a débuté à l'automne 2008, dans le sillage de la crise économique et financière. Malgré les promesses répétées des dirigeants du G20, le nombre de mesures de défense commerciales augmente encore constamment. Entre le 1^{er} juin 2013 et le 31 juillet 2014, 170 nouvelles mesures ont été introduites alors que seulement 12 d'entre elles ont été abolies (contre 18 l'année précédente), portant ainsi le total de nouvelles mesures protectionnistes prises depuis octobre 2008 à 856. L'Argentine (160), suivie par la Russie (131) et l'Indonésie (87) ont pris le plus grand nombre de mesures. Plus bas dans le classement figurent les économies émergentes comme le Brésil, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Vietnam et la Corée du Sud. Il s'agit principalement de mesures frontalières à l'importation, comme l'augmentation des droits à l'importation ainsi que des licences et des certificats d'importation.

-17-

1.3. Produit intérieur brut

Dans la zone euro, l'activité économique a retrouvé le chemin de la croissance en 2014 après deux années de récession. La reprise de l'activité s'avère toutefois plus modérée que lors de la première reprise de l'après crise de 2008-2009. Ainsi, la zone euro a enregistré une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 1,1 % en 2014 (contre 2 % en 2010), portée principalement par la consommation privée et de manière plus modeste par les investissements (la formation brute de capital fixe) ainsi que les échanges extérieurs.

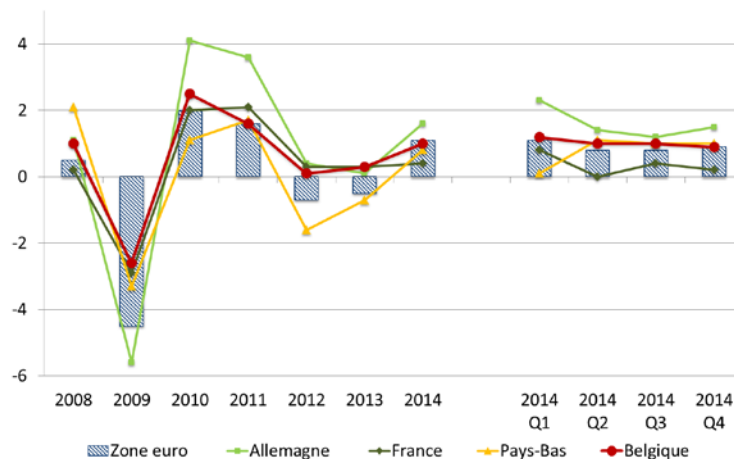
En Belgique, le PIB a crû de 1 % en 2014 (après 0,3 % en 2013) tiré par la demande intérieure, en particulier les investissements (+6,3 % par rapport à 2013), notamment sous l'effet d'une hausse

des investissements des entreprises prolongeant ainsi le mouvement amorcé en 2013. La ventilation par catégorie d'actifs montre que la part relative des investissements dans la « construction » et dans les « droits de propriété intellectuelle » progresse depuis 2008 au détriment des investissements en « Machines et équipements et systèmes d'armes ». Les dépenses de consommation privée ont légèrement progressé (+1,1 % contre +0,3 % en 2013). Le solde positif du commerce extérieur a également exercé une influence positive sur le PIB à concurrence de 0,2 point de pourcentage.

Dans les trois principaux pays voisins, la dynamique de reprise est variable bien que caractérisée par un raffermissement de la demande intérieure et, mis à part en France, par une reprise des investissements. Ainsi, en Allemagne, le PIB a progressé de 1,6 % soutenu également par une balance commerciale redevenue positive en 2014. L'activité économique aux Pays-Bas a renoué avec la croissance après deux années de récession et la balance commerciale traditionnellement positive a alimenté l'évolution du PIB. En revanche, l'expansion de l'activité économique en France (+0,4 % en 2014) a reposé uniquement sur les dépenses de consommation publiques et privées.

Graphique 1-3. Produit intérieur brut

En volume aux prix de 2005 - évolution à un an d'écart.



Source : Eurostat.

1.4. Finances publiques

Le solde budgétaire de la Belgique est négatif depuis 2008 et s'est installé entre 2009 et 2012 en dessous du seuil des 3 % du PIB, limite qui a placé la Belgique en procédure de déficit excessif durant 4 années de suite. En 2013, le solde est repassé au-dessus du seuil (-2,9%).

En 2013, le solde primaire (les recettes moins les dépenses hors charges d'intérêts) est redevenu positif (0,2 % du PIB contre -0,7 % en 2012). Grâce à la baisse des taux d'intérêts, la charge de la dette s'est réduite légèrement (revenant de 3,4 % du PIB en 2012 à 3,2 % en 2013). En raison d'une dette publique plus élevée que dans les trois pays voisins, les charges d'intérêts représentent une dépense sensiblement supérieure à charge des autorités.

La situation dans les pays voisins est contrastée. La France a poursuivi le redressement de son déficit public en 2013 (-4,1 % du PIB) même s'il demeure plus prononcé par rapport au solde

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

belge (-2,9 % du PIB) tandis que le déficit des Pays-Bas a nettement diminué à un an d'écart à -2,3 % du PIB. La performance de l'Allemagne s'avère remarquable puisqu'elle n'est restée en procédure de déficit excessif que trois années (entre 2009 et 2011) pour revenir en positif et dégager un léger surplus en 2012 et 2013 (+0,1 % du PIB).

Graphique 1-4. Solde budgétaire (procédure de déficit excessif)

En % du PIB.



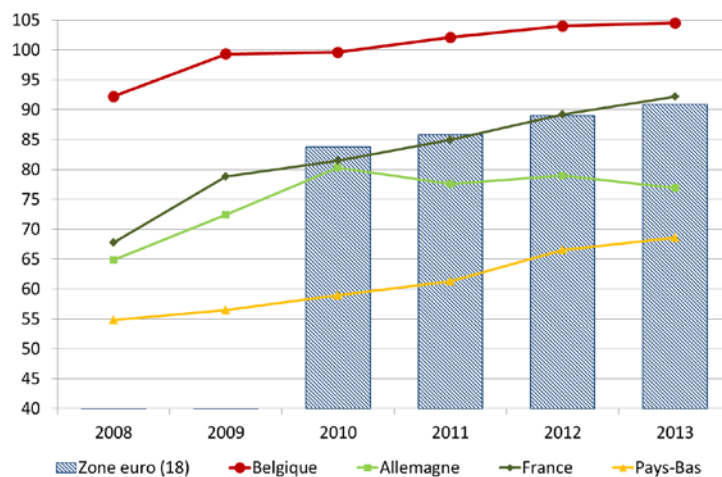
Source : Eurostat.

La dette publique de la Belgique, exprimée en pourcentage du PIB, s'inscrit en hausse depuis la crise économique et financière à l'instar des économies voisines et de la zone euro dans son ensemble.

-19-

Graphique 1-5. Dette publique (procédure de déficit excessif)

En % du PIB.



Source : Eurostat.

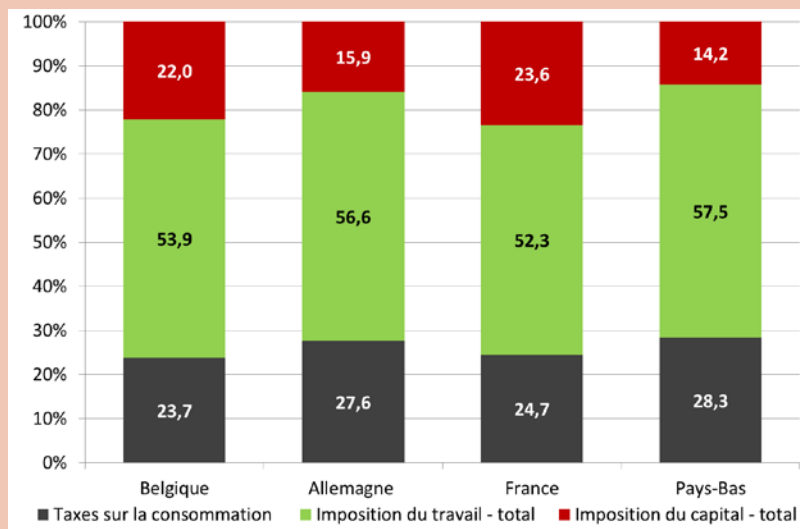
En raison de la mauvaise conjoncture et du soutien au secteur financier lié à la crise et malgré une série de mesures prises par les autorités, le ratio d'endettement atteint désormais 104,5 %

du PIB en 2013⁷, ce qui représente une hausse de 17,6 points de pourcentage depuis 2007 et de 0,5 point de pourcentage par rapport au niveau de 2012. La crise a eu un impact haussier sur le niveau des dettes publiques et aucun des pays voisins n'a été épargné. Entre 2007 et 2013, ces pays ont vu les niveaux de la dette croître de 13,4 points de pourcentage pour l'Allemagne, de 25,9 points pour les Pays-Bas et de 28 points de pourcentage pour la France. Le ratio d'endettement de la Belgique est historiquement plus élevé et les récents développements ont anéanti les mesures prises dans les années 90 qui avaient permis de le ramener progressivement à 86,9 % du PIB en 2007.

Focus 2. Structure de la fiscalité

La part des recettes⁸ issues de la taxation du travail se révèle assez comparable entre les pays, oscillant entre 52,3 % pour la France et 57,5 % pour les Pays-Bas tandis que celle émanant du capital est plus importante en France (23,6 %) et en Belgique (22 %) que dans les deux autres pays. De leur côté, l'Allemagne et les Pays-Bas privilégient des rentrées fiscales issues de la consommation plus significatives (28,3 % aux Pays-Bas contre 23,7 % en Belgique). Il convient de souligner que la charge globale d'imposition sur le travail est répartie sur moins de travailleurs (le taux d'emploi étant plus faible en Belgique).

Graphique 1-6. Structure d'imposition par fonction économique, 2012
En %.



Source : Eurostat.

⁷ Une extension du périmètre de consolidation a également influencé à la hausse le niveau de la dette publique et ce, depuis 2009. BNB, Revue économique septembre 2014 : <http://www.nbb.be/doc/ts/publications/EconomicReview/2014/revecoll2014.pdf>.

⁸ Définitions de la ventilation des impôts par fonction économique : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Tax_revenue/fr.

Toutefois, rapportées au PIB, les recettes fiscales totales⁹ apparaissent plus substantielles en Belgique (45,5 % en 2012) suivies de près par celles de la France (44,2 %). L'Allemagne et les Pays-Bas tirent leurs recettes à hauteur de 39 % et 38,1 % du PIB.

Dans ses dernières recommandations concernant le programme national de réforme pour 2014, le Conseil de l'Union européenne recommande que la Belgique s'attache « à *améliorer l'équilibre et l'équité du système fiscal dans son ensemble et à préparer une réforme fiscale en profondeur permettant d'alléger la fiscalité du travail en la reportant sur des assiettes fiscales dont l'imposition est propice à la croissance, de simplifier le système fiscal, de fermer la porte aux abus, d'augmenter l'efficacité de la TVA, d'élargir les assiettes fiscales, de réduire les dépenses fiscales et de supprimer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement* »¹⁰. Le processus de déplacement qui vise la neutralité fiscale est appelé « tax shifting ».

⁹ Les recettes totales tiennent compte des recettes fiscales et des recettes non fiscales.

¹⁰ Recommandation du Conseil du 8 juillet 2014 concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2014 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2014 : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014H0729\(01\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014H0729(01)&from=FR)

Note explicative : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vert et rouge renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse contexte global							
Indicateurs	Dernières années	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
Balance des opérations courantes							
Balance des opérations courantes (en millions d'euros)	2014	5.743	190.800	-30.276*	67.452	-	-
		↗	↗	↘	↗	-	-
Commerce extérieur							
Parts de marché à l'exportation (en % du total mondial)	2013	1,9	7,3	3,6	3,1	0,1 (CY)	7,3 (DE)
		↗	↗	↗	↗	-	↗
Produit intérieur brut							
PIB (évolution à un an d'écart, en %)	2014	1,0	1,6	0,4	0,8	-2,3 (CY)	4,8 (IE)
		↗	↗	=	↗	↗	↗
Finances publiques							
Solde budgétaire - PDE (en % du PIB)	2013	-2,9	0,1	-4,1	-2,3	-14,6 (SI)	0,6 (LU)
		↗	=	↗	↗	↘	↗
Dette publique – PDE (en % du PIB)	2013	104,5	76,9	92,2	68,6	10,1 (EE)	174,9 (GR)
		↗	↘	↗	↗	↗	↗

*2013

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Contexte global		0	4	0	1
		3	1	2	4
		2	0	3	0